

Le marais du Grand-Hazé



Le marais du Grand-Hazé est l'un des sites les plus remarquables de l'Orne par sa géologie, sa faune et sa flore. À cheval sur Bellou-en-Houlme et Briouze, il fait l'objet d'une attention particulière depuis plusieurs années car c'est un milieu fragile qu'il faut préserver.

Ses 200 hectares en font le plus grand marais de l'Orne, mais aussi un véritable musée naturel à apprécier lors de randonnées.

La flore : la structure tourbeuse du marais et les conditions climatiques du bocage ornais ont engendré une flore très spécifique et d'une grande qualité qu'apprécieront les spécialistes de botanique. En effet, les plantes doivent s'adapter à un sol pauvre et à des périodes de sécheresse.



La faune : les animaux sont eux aussi dépendants de ces conditions de vie particulières. Néanmoins, leur diversité est réelle. Ces dernières années, des sangliers y ont établi domicile.

Histoire économique : bien qu'il s'agisse d'un milieu peu attractif, le marais du Grand-Hazé, une propriété communale, a fait l'objet d'une exploitation économique et les habitants à proximité ont cherché à en tirer le meilleur profit. L'exploitation de la tourbe permettait aux plus démunis de disposer d'un combustible après séchage. L'argile fut extraite pour la construction. Jusqu'en 1956, le fauchage des joncs pour faire des litières animait le marais pendant l'été. Enfin le pacage y était autorisé moyennant une redevance selon les animaux mis en pâturage (derniers rôles émis en 1904).

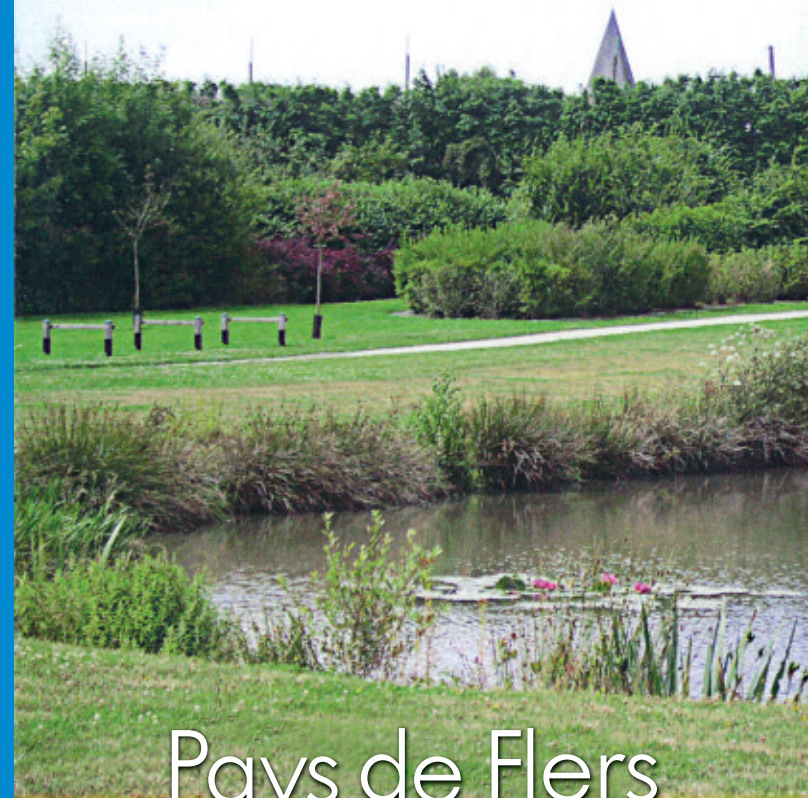
Aujourd'hui, la chasse est la seule activité encore exercée dans le marais.

Impacts de l'activité humaine : l'activité humaine a fortement endommagé le patrimoine naturel du marais dont la superficie a diminué au fil des décennies. À plusieurs reprises, il a échappé à des projets d'assèchement total pour être transformé en terres agricoles. Même si son exploitation a cessé au milieu des années 1950, il en a gardé de nombreuses traces.

Aujourd'hui, les collectivités locales concernées et les associations de protection de la nature ont élaboré une grande politique de restauration et de mise en valeur du marais pour qu'il reste un site naturel exceptionnel pour l'avenir.



Impression Montaut - 61100 Flers



Pays de Flers

Circuit n° 14
Le Breuil



Informations

Office de Tourisme et du Commerce du Pays de Flers

2, place du Docteur-Vayssières - 61100 FLERS

Tél : 02 33 65 06 75

accueil@flerstourisme.fr

www.flerstourisme.fr

Pays de Flers

Fascicule du circuit 14 du topoguide des itinéraires de randonnée et de promenade

Credit photos : Club photo de la Petite A. (E. Villard), A. Bougnot



Départ : Bellou-en-Houlme

église, côté mairie
(balisage jaune).

- 1** Prendre la rue des Glycines puis la 1^{re} route à droite, rue des Marais. Sortant du bourg, prendre le chemin à gauche. Au carrefour (calvaire), tout droit, laisser la 1^{re} route à droite. Puis tourner à droite et à gauche après 15 m. Suivre le chemin en obliquant sur gauche. (prudence) Tourner à gauche et suivre la D 118.
- 2** Prendre le 1^{er} chemin à droite. Obliquer à droite et arriver à la route, 2 tourner à gauche. Emprunter le 1^{er} chemin à droite. Suivre ce chemin, prendre à gauche la voie goudronnée puis le 1^{er} chemin de terre à droite.
- 3** (*prudence*) Traverser et poursuivre sur la gauche. Continuer tout droit par le chemin ombragé. À l'intersection, tourner à gauche puis à droite. Avant le pont de chemin de fer, tourner à droite et continuer jusqu'à l'ancienne gare de Bellou. Suivre sur droite et prendre à gauche la direction de l'étang de Langevinière (manoir privé de la Forêt à 100 m), longer l'étang (propriété privée) et prendre à gauche au carrefour puis le chemin empierré à droite avant le pont de chemin de fer. À l'intersection avec une route (*prudence*), tourner à droite puis de nouveau à gauche.
- HC 4** Observatoire ornithologique 6 km aller retour. Tourner à gauche puis à droite avant le passage à niveau. Longer la voie ferrée, prendre à droite, franchir la rivière Le Breuil puis prendre aussitôt le sentier à gauche et suivre les indications figurant sur le panneau. Tourner à droite, traverser le hameau puis prendre le 1^{er} chemin goudronné à gauche, devenant empierré après 250 m. Franchir un pont, obliquer à gauche (vous êtes en lisière du marais du Hazé) puis tourner à droite 2 fois et continuer sur la voie goudronnée jusqu'à la D 21.
- 5** (*prudence*) Traverser la D 21 et entrer dans le chemin de terre en face. Marcher jusqu'à un carrefour avec une route, tourner à droite, continuer en laissant la 1^{re} route sur droite.



Au carrefour, tourner à droite jusqu'à la patte d'oie puis aller tout droit. Après franchissement de 2 ponts avant l'entrée du bourg, prendre la voie à droite jusqu'à une intersection avec une voie goudronnée. Prendre à gauche. Tourner à gauche et rejoindre le point de départ à l'église.